TUTORIEL MOT DE PASSE OUBLIÉ

1. CLIQUER SUR LA FONCTION MOT DE PASSE OUBLIÉ

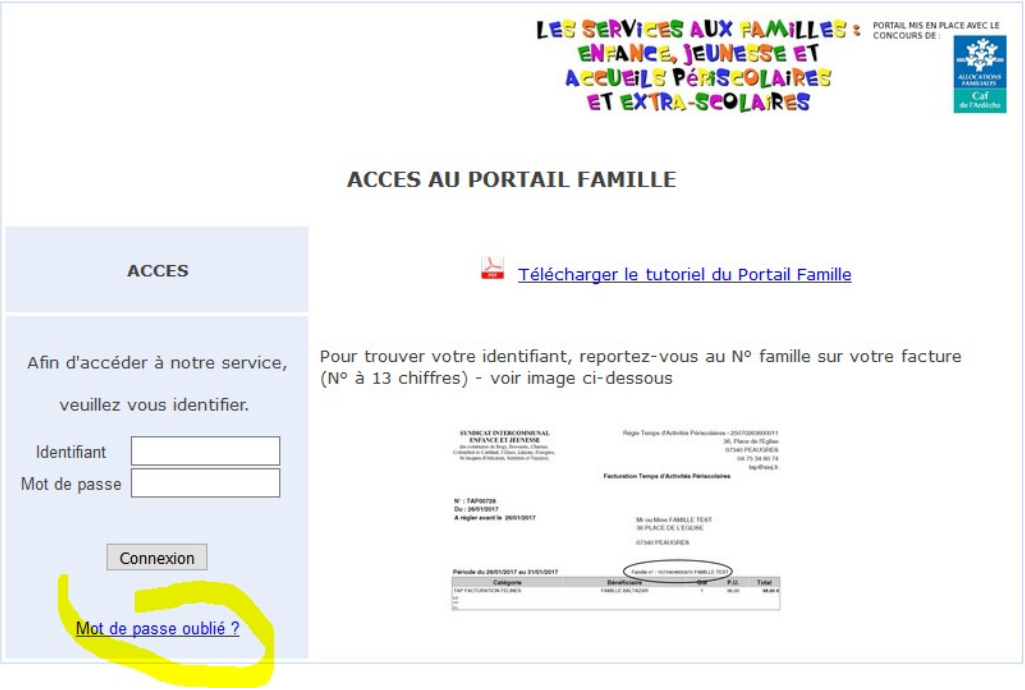

2. SAISIR le N° de la familles dans « Identifiant »

3. CLIQUER SUR LA FONCTION MOT DE PASSE OUBLIÉ

4. VOUS RECEVEZ UN MOT DE PASSE TEMPORAIRE SUR VOTRE MESSAGERIE INTERNET

Il faudra saisir un nouveau mot de passe personnalisé qui devra respecter les règles suivantes :

- 8 caractères minimum
- Au moins 1 majuscule
- Au moins 1 minuscule
- Au moins 1 caractère numérique

ATTENTION votre adresse email doit être valide. Si vous avez changer d'adresse email ou que vous n'avez pas communiquer d'adresse email au gestionnaire du service, vous devez la communiquer.